



**DROITAUMONT
ORGANISE SON**

VIDE À JARNY GRENIER

**JEUDI 14 MAI 2026
ESPACE RACHEL FOGLIA
8H00 - 17H00**

AU PROFIT DE L'ÉCOLE DE NOTRE QUARTIER

**8€ (PARTICULIERS) - 12,50€ (PROS)
LES 5 METRES**

**RESTAURATION/BUVETTE
EXPOSITION DE VÉHICULES ANCIENS**

**renseignements et réservations
06 85 71 50 53 - ECRIRE@LESCALINOURS.FR**

SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER À NOTRE COMPTE FACEBOOK



**INTERDIT AUX PROFESSIONNELS ET COMMERÇANTS
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
IMPRIMÉ PAR NOS SOINS**

PARTENAIRES

SKOPE
COMMUNICATION GLOBALE



Fiche d'inscription accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité ainsi que du règlement à retourner impérativement à

HEITZLER Angélique - 29b rue Neuve, 54800 JARNY

M, Mme, Mlle :

Adresse :

Pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire) n°

Téléphone :

Mail :

Longueur du stand :

Consignes particulières concernant l'emplacement (si possible) :

Règlement intérieur

1. **Seuls les professionnels type artisans et vendeurs de produits du terroir** sont autorisés à participer.
2. Les exposants pourront prendre possession des emplacements qui leur seront désignés **jeudi dès 6h30** et ce pour la journée du **jeudi 14**.
3. Ces emplacements sont à réserver et à payer à l'avance par **PayPal, en espèces ou par chèque**, à l'ordre de l'association Les Calinours. L'ordre d'arrivée des réservations déterminera le choix des emplacements. La réservation ne sera effective **qu'à réception du dossier complet d'inscription et du règlement**.
4. Possibilité de garer 1 voiture derrière un stand de 5 m minimum.
5. Le prix de l'emplacement est fixé à **8€ les 5 mètres pour les particuliers et 12,50€ les 5 mètres pour les professionnels**.
6. Location de tables à **2€** et banc à **1€** en fonction des stocks disponibles.
7. C'est un responsable de l'organisation qui placera les exposants.
8. Dès 8h30, **plus aucun véhicule ne pourra circuler dans le périmètre de la manifestation**. Seuls les services de sécurité y auront accès.
9. Si l'exposant n'est pas présent à 8h30, **l'emplacement sera perdu**.
10. En cas de non-respect de ce règlement ou de non-acceptation de décision d'un des responsables, l'exposant sera invité à quitter la manifestation sans indemnités.
11. Les organisateurs **ne seront pas responsables** de tout objet volé, cassé ou dégradé.
12. Il en sera de même pour les dommages causés aux personnes et aux biens.
13. Le vide-grenier peut être annulé en cas d'intempéries ou de décision préfectorale. Seuls les frais de participation seront restitués dans un délai d'un mois maximum.
14. Le fait de participer à la manifestation implique l'acceptation de ce règlement.
15. À leur départ, **les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et débarrassé de tout déchet**. Un état des lieux sera effectué en fin de journée. Tout manquement pourra entraîner un refus d'inscription aux éditions suivantes.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à m'y conformer. J'atteste sur l'honneur de ne pas être commerçant, et ne participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de cette année.

Fait à

, le

Signature